

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 24 septembre 2018

Convocation du : 13 septembre 2018

**Objet** : : **Demande de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal des Sources du Buëch en catégorie III.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

**Etaient présents** : JM. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, JP Bellet, T. Fodera, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P. Schiazza, J. Banal, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont, M. Ventre.

**Etaient absents** : Monique Barthélémy, Michel Truc

**Pouvoirs** : Jean-François Contoz absent a donné pouvoir à Françoise Galmiche,  
Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant  
René Moreau absent a donné pouvoir à Fabienne Darini  
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à Bernadette Saudemont  
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Franck Gatounes

Avant constitution de l'Office de Tourisme Intercommunal des Sources du Buëch, seul l'OT du Veynois bénéficiait d'un classement de catégorie III. L'OTI du Haut Buëch n'était pas classé.

Le nouvel OTI doit donc déposer une nouvelle demande de classement, puisque l'ensemble de ses Bureaux d'Accueil doit répondre aux critères du classement visé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du Tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants,  
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classements des Offices de Tourisme modifié,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180924-Db112\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018  
Affichage : 05/10/2018

Pour le Président par délégation



Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la proposition de demande de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal des Sources du Buëch en catégorie III,
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de classement correspondant au Préfet des Hautes-Alpes, en application de l'article D133-22 du Code du Tourisme.

Votants : 36 dont 5 pouvoirs	Pour : 36	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	-----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180924-Db112\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Affichage : 05/10/2018

Pour le Président par délégation



Jean-Marie BERNARD